

**Avant la vaccination**

**ORGANISATION TYPE DU TROD SÉROLOGIQUE DANS LE PARCOURS VACCINAL**

**NON OBLIGATOIRE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉ**



- **Personnes de 12 à 55 ans immunocompétentes**
- Personnes plus âgées, à leur demande et selon l'appréciation d'un professionnel de santé responsable de la vaccination

Personnes disposant d'un justificatif d'infection passée à la Covid-19 : résultat de test RT-PCR ou TAG ou sérologique de plus de 2 mois

**VACCINATION Schéma à 2 DOSES sans TROD**



Vérification lors de l'entretien pré-vaccinal de la présence d'un antécédent d'infection à SARS-CoV-2

**NON**

**VACCINATION Schéma à UNE DOSE sans TROD**



Réalisation d'un TROD en amont ou au moment de l'injection de la 1<sup>ère</sup> dose de vaccin

Attente entre 10 et 20 minutes (selon notice fabricant)

Lecture du résultat du TROD

- ✓ Tutoriel d'utilisation des TROD sérologiques : <https://www.dailymotion.com/video/x827m0i>
- ✓ Intégration du TROD sérologique dans le parcours vaccinal : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_integregation\\_du\\_trod\\_serologique\\_dans\\_le\\_parcours\\_vaccinal.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_integregation_du_trod_serologique_dans_le_parcours_vaccinal.pdf)

**TROD positif**

**TROD négatif**

**VACCINATION Schéma à UNE DOSE**



**VACCINATION Poursuite du parcours vaccinal à 2 DOSES**



- Saisie dans **Vaccin-Covid**
- Remise de l'**attestation de vaccination** indiquant un schéma complet
- Annulation du 2<sup>nd</sup> RDV

- Saisie dans **Vaccin-Covid**
- Remise de documents (synthèse vaccinale et attestation)

- Ministère des solidarités et de la santé : Intégration du TROD sérologique dans le parcours vaccinal : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_integregation\\_du\\_trod\\_serologique\\_dans\\_le\\_parcours\\_vaccinal.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_integregation_du_trod_serologique_dans_le_parcours_vaccinal.pdf)
- Arrêté du 6 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire : Art 5 et 15 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-12-07>
- Stratégie vaccinale : priorisation des personnes éligibles / Liste des comorbidités / Liste des professionnels de santé concernés par la vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>
- HAS 30/04/21 : Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 - Vaccination prioritaire de l'entourage des personnes immunodéprimées contre le SARS-Cov 2 : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3264056/fr/strategie-de-vaccination-contre-le-sars-cov-2-vaccination-prioritaire-de-l-entourage-des-personnes-immunodeprimees-contre-le-sars-cov-2](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3264056/fr/strategie-de-vaccination-contre-le-sars-cov-2-vaccination-prioritaire-de-l-entourage-des-personnes-immunodeprimees-contre-le-sars-cov-2)
- DGS-Urgent n°2021-77 05/08/21 : Modalités de mise en œuvre du dépistage pré-vaccinal par tests de détection des anticorps sériques dirigés contre le SARS-CoV2 dans le cadre du schéma vaccinal complet à une dose : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_77\\_serologie\\_prevaccinale\\_monodose-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_77_serologie_prevaccinale_monodose-2.pdf)
- Avis n° 2021.0055/AC/SEAP du 26 juillet 2021 du collège de la HAS relatif aux tests de détection des anticorps sériques dirigés contre le coronavirus en contexte de dépistage pré-vaccinal : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3280170/fr/avis-n-2021-0055/ac/seap-du-26-juillet-2021-du-college-de-la-has-relatif-aux-tests-de-detection-des-anticorps-seriques-diriges-contre-le-coronavirus-en-contexte-de-depistage-pre-vaccinal](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3280170/fr/avis-n-2021-0055/ac/seap-du-26-juillet-2021-du-college-de-la-has-relatif-aux-tests-de-detection-des-anticorps-seriques-diriges-contre-le-coronavirus-en-contexte-de-depistage-pre-vaccinal)
- Covid-19 : quelle protéine virale les TROD doivent-ils cibler en sérologie pré-vaccinale ? [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3280300/fr/covid-19-quelle-proteine-virale-les-trod-doivent-ils-cibler-en-serologie-pre-vaccinale](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3280300/fr/covid-19-quelle-proteine-virale-les-trod-doivent-ils-cibler-en-serologie-pre-vaccinale)

**Avant l'injection**



**Eligibilité du patient selon stratégie vaccinale<sup>1</sup>**

Primovaccination et rappel des personnes > 30 ans<sup>2</sup>

- Connexion VACCIN-COVID<sup>3</sup> : (vérifier si patient déjà vacciné)
- Questionnaire de santé<sup>4</sup>

Infection Covid ou TAG+ ou PCR+ au cours des 2 derniers mois

Vaccination possible après un délai de 2 mois → 1 dose unique si immuno-compétente

Autre vaccin à réaliser ou reçu récemment

Aucune adaptation nécessaire<sup>6</sup>

- **Peu fréquents et rares** : Prurit au site d'injection, paralysie faciale périphérique aigüe, hypoesthésie, vertiges, gonflement du visage
- **Très rares** : myocardite, péricardite
- **Indéterminés** : anaphylaxie, hypersensibilité, érythème polymorphe

Précautions

Présence de contre-indications Cf. page 3

- Précautions<sup>5</sup>**
- Personne avec un trouble de l'hémostase
  - Femme enceinte
  - Personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la 1<sup>ère</sup> injection

Orientation Médecin traitant ou Sage-femme

Non éligible en pharmacie (prescription ou administration) Cf. page 3

NON

NON

OUI

OUI

- Présence de fièvre, maladie aigüe
- Traitement par anticorps monoclonaux
- Myocardites ou péricardites suite à vaccination et toujours évolutives

Report de la vaccination

**Information des potentiels effets indésirables**

- **Très fréquents** : douleur, gonflement au site d'injection, fatigue, frissons, fièvre, arthralgies, myalgies, céphalées, lymphadénopathie, nausées, vomissements
- **Fréquents** : érythème, urticaire, rash ou éruption au site d'injection

**Recueil du consentement du patient<sup>7</sup>**

Pas de vaccination à l'officine

NON

OUI

**Préparation à l'injection**

- Port du masque, désinfection des surfaces
- Gants (non obligatoire mais recommandé)
- Compresses stériles + antiseptique
- Pansement
- Boîte de recueil DASRI<sup>8</sup>
- Trousse de secours
- Lavage des mains

**Préparation du vaccin<sup>9</sup>**

- Absence de problème cutané au point d'injection : cicatrice, inflammation, démangeaisons, douleur...\*
- Personne avec tatouage : ne pas piquer dans l'encre
- Personne avec curage axillaire : vacciner côté opposé

- Position assise de la personne
- Repérage de la zone d'injection
- Désinfection avec temps de contact et séchage du produit adapté

Personne sous anticoagulants

NON

OUI

**Injection IM dans le deltoïde<sup>10</sup>**

- Injection IM dans le deltoïde<sup>10</sup>**
- Aiguille petit calibre
  - Pression point injection 2' sans masser ni frotter
  - Information : risque hématome

Réactions locales (œdème, rougeur, induration) ou transitoires (fièvre, douleur) → Traitement symptomatique : application de froid, prise d'un antalgique simple (paracétamol sauf CI)

- Recueil de la goutte de sang avec la compresse
- Application du pansement
- Pas de recapuchonnage de l'aiguille
- Elimination des déchets dans la boîte DASRI<sup>8</sup>

**Surveillance de 15' supprimée sauf pour certains cas<sup>16</sup>**

- Survenue d'un malaise vagal ou choc anaphylactique → Conduite à tenir spécifique<sup>11</sup> : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie>
- Autres problèmes → Consultation médicale

- **Conseils au patient**
- Traçabilité
- Tarification : Vaccination et renseignement Vaccin-Covid
- Prise de RV 2<sup>de</sup> dose

**Enregistrement** nom du vaccin, n° lot, date, heure et lieu de l'administration dans dossier patient et VACCIN-COVID<sup>3</sup> <https://vaccination-covid.ameli.fr/vaccination-covid-psc/accueil>

**Consultation médicale immédiate**

2<sup>de</sup> dose entre J28 et J49 après la 1<sup>ère</sup> dose  
Modalités de RAPPEL à 3 mois<sup>14</sup> (particularité rappel après Janssen page 4)  
Service de calcul de la date du rappel vaccinal : <https://monrappelvaccinocovid.ameli.fr/>  
Modalités pour personne immunodéprimée<sup>15</sup>

**Remise au patient**

- Attestation de vaccination européenne avec QR Code<sup>13</sup>
- Synthèse de vaccination

## Liste des contre-indications

### CI médicales faisant obstacle à la vaccination contre la Covid-19 :

- Les CI inscrites dans le résumé des caractéristiques du produit (RCP) :
  - Antécédent d'allergie documentée (avis allergologue) à un des composants du vaccin en particulier PEG et par risque d'allergie croisée aux polysorbates
  - Réaction anaphylactique au moins de grade 2 (atteinte au moins de 2 organes) à une précédente injection d'un vaccin contre la COVID posée après expertise allergologique
  - Personnes ayant déjà présenté des épisodes de syndrome de fuite capillaire (CI commune au vaccin Vaxzevria et Janssen)
  - Personnes qui ont présenté un syndrome thrombotique et thrombocytopénique (STT) suite à la vaccination par Vaxzevria
- Recommandation médicale de ne pas initier une vaccination (1<sup>ère</sup> dose) : un syndrome inflammatoire multi systémique pédiatrique (PIMS) post-infection par SARS-CoV-2
- Des myocardites ou myopéricardites associées à une infection par SARS-CoV2
- Une recommandation établie après concertation médicale pluridisciplinaire de ne pas effectuer une dose supplémentaire de vaccin suite à la survenue d'un effet indésirable d'intensité sévère ou grave attribué à une dose précédente de vaccin signalé au système de pharmacovigilance (par exemple : la survenue de myocardite, de syndrome de Guillain-Barré ...).
- Une recommandation établie par un Centre de Référence Maladies Rares (CRMR) ou un Centre de Compétence Maladies Rares (CCMR) après concertation médicale pluridisciplinaire (avis collégial) de ne pas initier la vaccination contre la Covid-19

### CI médicales temporaires faisant obstacle à la vaccination contre la Covid-19 :

- Traitement par anticorps monoclonaux anti-SARS-CoV-2
- Myocardites ou péricardites d'étiologie non liée à une infection par SARS-CoV-2 survenues antérieurement à la vaccination et toujours évolutives
- Infection de moins de 2 mois à la Covid-19

- RCP Moderna : [https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information_fr.pdf)
- Décret n° 2021-1521 du 25 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Art 2-4 et annexe 2 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575238/2021-12-10>
- DGS-Urgent 2021\_114, 03/11/21 : Contre-indication à la vaccination Covid-19 : mise à jour de la liste et création de la procédure "maladies rares" : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_114\\_contre-indication\\_vaccin\\_covid-19.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_114_contre-indication_vaccin_covid-19.pdf)
- Ministère : La stratégie vaccinale et la liste des publics prioritaires : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

## Liste des précautions (prescription et administration)

### Précautions à la prescription du vaccin : le pharmacien peut prescrire le vaccin SpikeVax à toute personne à l'exception des :

- Femmes enceintes
- Personnes présentant un trouble de l'hémostase (les personnes sous traitement anticoagulant ne sont pas concernées par cette restriction)
- Personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la 1<sup>ère</sup> injection
  - ➔ Ces personnes ne sont pas éligibles à la prescription du vaccin contre la Covid en pharmacie et devront être orientées vers le médecin traitant ou la sage-femme

### Précautions à l'administration du vaccin : le pharmacien (préparateur, étudiant) peut administrer le vaccin à toute personne, à l'exception des personnes ayant des antécédents de réaction anaphylactique à un des composants de ces vaccins ou ayant présenté une réaction anaphylactique lors de la première injection

Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Art 5 VII ter : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-12-07>

## Préparation des seringues individuelles et étiquetage

<b>Locaux et matériel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Traçabilité de la vérification de la température du réfrigérateur à l'officine plusieurs fois/24h</li> <li>Dispositif d'alarme en cas d'arrêt ou de panne</li> <li>Espace propre, débarrassé de tout produit ou matériel sans rapport avec la préparation</li> <li>Surfaces en contact avec les éléments de la préparation préalablement nettoyées et désinfectées</li> <li>Pochettes isothermes souples (type Igloo/Sofrigam) ou dispositif équivalent au réfrigérateur à 2-8°C pendant au moins 12h la veille de la reconstitution des seringues</li> </ul>
<b>Personnel</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pharmacien ou préparateur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formé à la préparation des doses en seringues</li> <li>Disposant d'un temps suffisant et d'un bon éclairage</li> <li>Lavage et désinfection des mains préalable</li> </ul>
<b>Remplissage des seringues</b>	<p style="text-align: center; color: orange;"><b>Jusqu'à 12 seringues pour un flacon prévu pour 10 doses de 0,5ml</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Vérifier que les flacons sont identifiés avec une étiquette (nom du vaccin, numéro de lot, date de péremption)</li> <li>2. Effectuer une hygiène des mains avec un produit hydro-alcoolique</li> <li>3. Inspecter les flacons visuellement (détection de présence de particules étrangères ou de toute autre anomalie).</li> <li>4. Utiliser des seringues stériles à faible volume mort de 1ml ou monter une aiguille de 23/25G, d'une longueur adaptée à la corpulence du patient et permettant une injection IM dans le deltoïde, sur une seringue de 1ml et prélever 0,5ml de vaccin. Désinfecter les bouchons des flacons de vaccin avec une compresse imbibée de solution antiseptique ou d'alcool à 70°C</li> <li>5. Prélever successivement 10 à 12 seringues de vaccin, à raison de 0,5ml/seringue</li> <li>6. Etiqueter les seringues : nom du vaccin, n° de lot, date et heure de reconstitution, date et heure limite d'utilisation → <b>Reconstitution +19h (entre 2 et 8°C)</b></li> <li>7. Remettre soigneusement le protecteur d'aiguille sur la seringue. Déposer la seringue préparée sur un plateau récepteur préalablement nettoyé / désinfecté</li> </ol>
<b>Expédition vers les effecteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convenir d'une heure d'enlèvement des seringues : utilisation dans la journée de leur préparation → <b>Réservation par les effecteurs recommandée</b></li> <li>Maintien à 2-8°C : utilisation d'une pochette isotherme souple de type Igloo (marque Sofrigam) ou tout autre dispositif maintenant les seringues entre 2 et 8°C</li> <li>Prévoir un système d'invulnérabilité qui garantit que le dispositif n'a pas été ouvert (type étiquette apposée au niveau de l'ouverture du sachet contenant la ou les seringues)</li> <li>Transport rapide en limitant les secousses (à titre indicatif, pochet Igloo : 25' avec T° extérieure de 20°C)</li> </ul> <p><b>Noter (traçabilité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Date et heure de l'enlèvement des seringues par les personnes habilitées à prescrire et injecter les vaccins ou effecteurs (IDE, médecin)</li> <li>Nom, Profession et Coordonnées de l'effecteur (traçabilité)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Etiquetage de la pochette :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nom du vaccin, numéro de lot, date d'expiration</li> <li>Date et heure de la reconstitution de la seringue</li> <li>Date et heure limite d'utilisation à partir de l'heure du 1<sup>er</sup> prélèvement (<b>+19h entre 2 et 8°C</b>)</li> <li>Nom du ou des patients si besoin</li> </ul>

DGS-Urgent N°2021-138 31/12/21 : Mise à disposition de seringues individuelles pré-remplies pour la vaccination des personnes de 12 ans et plus : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_138\\_seringues\\_individuelles\\_pre-remplies.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_138_seringues_individuelles_pre-remplies.pdf)

## Rappel SpikeVax après une primovaccination Janssen

### Dose additionnelle

Primovaccinés JANSSEN → 1 dose additionnelle ARN : **1 DOSE ADDITIONNELLE MODERNA 1 mois** après 1<sup>ère</sup> injection Janssen (si > 4 semaines 2<sup>ème</sup> dose dans les meilleurs délais)

8 semaines pour effectuer cette dose supplémentaire après la dernière injection Janssen : À partir du 15/12/21 la dose additionnelle conditionne le maintien du pass sanitaire

### Dose de rappel

Primovaccinés JANSSEN : **rappel 3 mois** après la dose additionnelle : **½ DOSE MODERNA**

À partir du 15/01/22 ce rappel conditionne le maintien du pass sanitaire

### Cas particulier : infection Covid-19

- Si Covid **avant 1<sup>ère</sup> injection de Janssen** : **1/2 DOSE MODERNA 1 mois** après la 1<sup>ère</sup> dose
- Si Covid **après la 1<sup>ère</sup> injection <15 jours après Janssen** : **1 DOSE ADDITIONNELLE MODERNA, 1 mois** après l'injection Janssen + **1/2 DOSE MODERNA de rappel 3 mois** après la dose additionnelle
- Si Covid **après la 1<sup>ère</sup> injection >15 jours après Janssen** : **Pas besoin de dose additionnelle + 1/2 DOSE MODERNA de rappel 3 mois** après infection
- Si Covid **après la dose additionnelle** : **1/2 DOSE MODERNA de rappel 3 mois** après infection

Gouvernement 13/12/21 : La dose de rappel pour les personnes vaccinées avec Janssen : <https://www.gouvernement.fr/la-dose-de-rappel-pour-les-personnes-vaccinees-avec-janssen>

DGS-Urgent n°2021\_122 26/11/21 : Vaccination anti Covid-19 : Nouvelles modalités de la campagne de rappel : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19\\_dgs-urgent\\_no122\\_vaccination\\_anti\\_covid-19\\_nouvelles\\_modalites\\_de\\_la\\_campagne\\_de\\_rappel.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_dgs-urgent_no122_vaccination_anti_covid-19_nouvelles_modalites_de_la_campagne_de_rappel.pdf) et annexe

DGS 2021\_136 28/12/21 : Raccourcissement à 3 mois du délai entre la primovaccination et le rappel et éligibilité au rappel des adolescents à risque de formes graves de Covid-19 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_136\\_raccourcissement\\_rappel\\_3\\_mois\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_136_raccourcissement_rappel_3_mois_vf.pdf)

## Livraison et réception des vaccins

### Livraison de l'officine par le grossiste/répartiteur

- Vaccins stockés à -20°C et expédiés vers les officines entre 2-8°C
- Vaccins transportés à une température entre 2 et 8°C dans un équipement isotherme qualifié contenant des dispositifs de calage adaptés → Manipulation des vaccins avec précaution
- Étiquettes pré-remplies par le grossiste jointes aux vaccins dans les boîtes de transport, comprenant :
  - ✓ La date de sortie de stockage à -20°C
  - ✓ La nouvelle date de péremption

Moderna COVID-19 Vaccine (10 doses)  
 Lot n° :  
 Date de sortie de stockage -20°C : JJ/MM/AAAA  
 Date de péremption à 2-8°C : JJ/MM/AAAA  
 Date et heure d'élimination :

### Réception à l'officine : actions du pharmacien

- Ré-étiqueter immédiatement chaque flacon avec les étiquettes fournies
- **Aucun flacon ne peut être conservé sans être ré-étiqueté**
- **Après apposition des étiquettes, les étiquettes surnuméraires de la planche doivent être détruites immédiatement**
- Inscrire la date et l'heure d'élimination du vaccin après ouverture du flacon lors de l'utilisation du flacon, soit **19 heures** après ouverture (chaque effecteur de vaccination devra procéder ainsi)

## Conservation et stockage

### Flacon non ouvert

- ✓ Entre -25° et -15°C : **9 mois**
  - ✓ Entre 2 et 8°C : **30 jours** au maximum à l'abri de la lumière
  - ✓ Entre 8 et 25°C : maximum **24 heures** après son retrait du réfrigérateur
- Une fois décongelé, le vaccin ne doit pas être recongelé

### Flacon après prélèvement de la première dose

Stabilité physicochimique pendant **19 heures** entre 2 et 25°C (**Flacon et seringue pré-remplie**) → D'un point de vue microbiologique, le produit doit être utilisé **immédiatement**. S'il n'est pas utilisé immédiatement, les durées et conditions de conservation du vaccin en cours d'utilisation relèvent de la responsabilité de l'utilisateur

## Transport

**Temps de transport cumulé en 2-8°C maximum** (après décongélation par le grossiste) : **12 heures** au total décomposé comme suit :

- Transport de l'agence de répartition vers l'officine : plage prévue de 7h de transport maximum
- Transport de l'officine vers le cabinet médical : plage prévue de 5h de transport maximum

Modalités :

- **En véhicule motorisé sans secousse**
- **À pied 2-8°C en moins d'une heure**

→ **Le transport de l'officine vers le professionnel de santé effecteur de la vaccination doit se faire dans une pochette isotherme qualifiée avec un dispositif de calage pour éviter les secousses**

→ Le flacon peut arriver encore congelé ou partiellement congelé à l'officine : le temps de décongélation est de 2h30 au réfrigérateur entre 2 et 8°C et de 1h à température ambiante entre 15 et 25°C

- RCP Moderna : [https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information_fr.pdf)
- DGS-Urgent n°2021\_54 14/05/21 : Ouverture du portail pour la commande de vaccins Moderna et Janssen pour les pharmaciens et les médecins la semaine du 17/05 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_54\\_commandes\\_semaine\\_du\\_17\\_mai-2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_54_commandes_semaine_du_17_mai-2.pdf)
- DGS-Urgent 2021\_125, 07/12/2021 : Campagne de vaccination contre la Covid-19 (primo-vaccination et rappels) : synthèse de la doctrine, p15 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs\\_urgent\\_125\\_campagne\\_de\\_vaccination\\_contre\\_le\\_covid-19.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_125_campagne_de_vaccination_contre_le_covid-19.pdf)

## Liens disponibles

1. Stratégie vaccinale : priorisation des personnes éligibles / Liste des comorbidités / Liste des professionnels de santé concernés par la vaccination : <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>
2. DGS-Urgent 2021\_117 09/11/21 : Adaptation de la place du vaccin Moderna dans la stratégie vaccinale : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_no117\\_-\\_rappels\\_moderna.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_no117_-_rappels_moderna.pdf)
3. Portail de connexion à VACCIN-COVID : <https://vaccination-covid.ameli.fr/vaccination-covid-psc/accueil>
4. Questionnaire pharmacien (maj 21/10/21) : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_-\\_questionnaire\\_vaccination\\_contre\\_la\\_covid-19.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_questionnaire_vaccination_contre_la_covid-19.pdf)
5. Arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Art 5 VII ter : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043575801/2021-12-07>
6. Avis du 27/09/21 : Covid-19 et grippe : la HAS précise les conditions d'une coadministration des vaccins : [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3288855/fr/covid-19-et-grippe-la-has-precise-les-conditions-d-une-co-administration-des-vaccins#:~:text=questions%20qui%20subsistent,-\\_Vacciner%20contre%20la%20grippe%20et%20la%20Covid%2D19%20lors%20du,elle%20ne%20comporte%20aucun%20danger](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3288855/fr/covid-19-et-grippe-la-has-precise-les-conditions-d-une-co-administration-des-vaccins#:~:text=questions%20qui%20subsistent,-_Vacciner%20contre%20la%20grippe%20et%20la%20Covid%2D19%20lors%20du,elle%20ne%20comporte%20aucun%20danger)
7. Recueil de consentement : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_-\\_le\\_recueil\\_du\\_consentement.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_le_recueil_du_consentement.pdf)
8. Le traitement des déchets (flacons de vaccins, aiguilles, autres composants utilisés pour la préparation et l'administration) doit suivre une filière d'élimination des déchets DASRI : [https://www.dastri.fr/wp-content/uploads/2021/03/FP4\\_COVID\\_PHARMA\\_VACCINTESTS.pdf](https://www.dastri.fr/wp-content/uploads/2021/03/FP4_COVID_PHARMA_VACCINTESTS.pdf)
9. Préparation et modalités d'injection du vaccin COVID-19 Vaccine Moderna : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_-\\_preparation\\_et\\_modalites\\_d\\_injection\\_du\\_vaccin\\_covid-19\\_vaccine\\_moderna.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_preparation_et_modalites_d_injection_du_vaccin_covid-19_vaccine_moderna.pdf) et DGS-Urgent 2021\_104 : Mise à disposition de seringues individuelles pré-remplies pour la vaccination contre la Covid-19 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_104\\_seringues\\_individuelles\\_pre-remplies.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_104_seringues_individuelles_pre-remplies.pdf)
10. HAS : Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 – Extension des compétences vaccinales des professionnels de santé (mars 2021) P13 : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/strategie\\_de\\_vaccination\\_contre\\_le\\_sars-cov-2\\_extension\\_des\\_competences\\_vaccinales\\_des\\_professionnels\\_de\\_sante.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2021-03/strategie_de_vaccination_contre_le_sars-cov-2_extension_des_competences_vaccinales_des_professionnels_de_sante.pdf)
11. Prise en charge de l'anaphylaxie : <https://professionnels.vaccination-info-service.fr/Aspects-pratiques/Allergies-et-autres-contre-indications/Prise-en-charge-de-l-anaphylaxie>
12. ANSM Point de situation sur la surveillance des vaccins contre la COVID-19 : <https://ansm.sante.fr/actualites/point-de-situation-sur-la-surveillance-des-vaccins-contre-la-covid-19-periode-du-26-11-21-au-09-12-2021>
13. Ameli : 27/05/21 Covid-19 : l'attestation de vaccination à remettre au patient disponible dans Vaccin Covid : <https://www.ameli.fr/pharmacien/actualites/covid-19-lattestation-de-vaccination-remettre-au-patient-disponible-dans-vaccin-covid>
14. DGS 2021\_136 28/12/21 : Raccourcissement à 3 mois du délai entre la primovaccination et le rappel et éligibilité au rappel des adolescents à risque de formes graves de Covid-19 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent\\_136\\_raccourcissement\\_rappel\\_3\\_mois\\_vf.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs-urgent_136_raccourcissement_rappel_3_mois_vf.pdf)
15. Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale Recommandations pour la protection des personnes sévèrement immunodéprimées contre le Covid-19 (Vaccination et prophylaxie primaire) – 19/11/2021 : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cosv\\_-\\_recommandations\\_pour\\_la\\_protection\\_des\\_personnes\\_severement\\_immunodeprimees\\_-\\_19\\_novembre\\_2021.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/cosv_-_recommandations_pour_la_protection_des_personnes_severement_immunodeprimees_-_19_novembre_2021.pdf)
16. DGS-Urgent 2022\_04 05/01/22 : Vaccination contre la Covid-19 : (1) suppression du délai de surveillance de 15 minutes post rappel pour certains publics (2) ajustement du délai entre deux doses de vaccin pédiatrique : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs\\_urgent\\_2022\\_04\\_surveillance\\_15\\_delai\\_vaccin\\_pedia.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dgs_urgent_2022_04_surveillance_15_delai_vaccin_pedia.pdf)

## Autres sources

- RCP Moderna : [https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information\\_fr.pdf](https://www.ema.europa.eu/en/documents/product-information/spikevax-previously-covid-19-vaccine-moderna-epar-product-information_fr.pdf)
- Portfolio « Vaccination anti-Covid » à destination des pharmaciens (juin 2021) : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio\\_pharmacies.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_pharmacies.pdf)
- Portfolio « Vaccination anti-Covid » à destination des vaccinateurs (oct 2021) : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio\\_vaccination\\_anticoVID\\_professionnels\\_de\\_sante.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/portfolio_vaccination_anticoVID_professionnels_de_sante.pdf)
- Décret n° 2019-357 du 23 avril 2019 relatif à la vaccination par les pharmaciens d'officine : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038409863/2019-04-26>  
et annexes : [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/20210512\\_moderna\\_ville\\_procedures\\_et\\_faq.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/20210512_moderna_ville_procedures_et_faq.pdf)